

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept janvier, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER

Délibérations

1. Révision de l'attribution de compensation

Commentaires

Révision de l'attribution de compensation à la CTT par commune pour installation du très haut débit par la fibre.

Un accord de principe avait été pris mais le montant n'était pas encore connu.

Environ 4200 € / an pendant 8 ans soit 20 % coût réel. Le reste est subventionné.

Cette somme reviendrait à 104,00 € par habitant pris sur le budget communal.

Délibération

VU l'article 1609 nonies C 1^{er} bis du Code Général des Impôts,

VU le rapport de la CLETC réunie le 5 décembre 2016 pour évaluer le montant des produits et/ou charges transférés à la Communauté de Communes du Trièves concernant :

- le financement du déploiement du Très Haut débit sur le territoire,
- la fermeture du bureau d'information touristique au col de l'Arzelier et la restitution du bâtiment Col Chic à la commune de Château Bernard

VU la délibération du 19 décembre 2016 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Trièves approuvant à l'unanimité dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016,

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 5 décembre 2016 et le montant de la nouvelle attribution de compensation pour la commune de Chichilianne.

Adoptée à l'unanimité

2. Locations – tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017, pour les locations de bâtiments et de terrains.

Locations	2017
Appartement Mairie	210.10 €
Appartement Ecole	450.00 €
Alpages	
Combeau / Charbonnier / Chamousset	Les prix sont fixés par arrêté préfectoral
Charbonnier	
Chamousset	

Adoptée à l'unanimité

3. Demandes de subvention

Pour les travaux suivants :

- agrandissement de la bibliothèque,
- agrandissement du garage communal et création de WC publics (aire camping cars),
- réfection des toitures de la mairie et de l'église,
- travaux de voirie (Château Vieux et Bernardière),
- travaux de raccordement au réseau d'eau potable des hameaux de la Clavelière et des Reymondins.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Jeudi 23 Février 2017 à 20h30.